

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ SAINTE-JEANNE D'ARC

Jeudi le 17 décembre 2015, se tenait à 20h10 une assemblée spéciale du conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents:

M. le maire : Maurice Chrétien

Mesdames et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Gervais Chamberland, Noëlla Ouellet, Sylvain Paradis, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de M. le Maire.

Le conseiller Gilbert Béland est absent.

La directrice générale et secrétaire trésorière, Louise Boivin, est présente.

Un avis de convocation a été remis à tous les élus par la soussignée afin qu'une session spéciale du conseil de cette municipalité soit tenue au lieu des sessions du conseil jeudi le 17 décembre 2015 à 20h10 afin qu'il soit pris en considération les sujets suivants, à savoir :

- 1- Adoption du plan triennal d'immobilisations;
- 2- Période de questions;
- 3- Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit ouverte à 20h10.

1- ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS

2015-12-190

Proposé par Noëlla Ouellet

Appuyé par Sylvain Paradis

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc accepte le plan triennal d'immobilisations comme suit :

Pour 2016 : Projet d'égouts \$6 000 000

Pour 2017 : Résidence de personnes âgées \$1 250 000

Pour 2018: Parc récréo-touristique \$75 000

2- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

3- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Michel Paris la fermeture de l'assemblée à 20h11.

Maurice Chrétien, maire

Louise Boivin, directrice générale / secrétaire trésorière